

COMMUNE DE POISSON

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 FEVRIER 2017 à 20 h 30

Présents : GUYOT de CAILA Joël, BONNOT Michelle, BRIVET Jean-Paul, BODET Gérard, CLEMENT-PORNIN Christèle, BERNARD Didier, MELINE Nicole, AUDUC Jean-Marc, BRIVET Isabelle, DESCHARMES Frédéric, SOLEYMIEUX Aimé, LORTON Corinne, AUGAGNEUR Jean-Paul.

Excusé(s) : PLURIEL Dominique et AUPECLE/LABARGE Mathilde qui donnent respectivement pouvoir à GUYOT de CAILA Joël et BONNOT Michelle

Absent(s) : Néant

Secrétaire de séance : LORTON Corinne

Le CM approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte rendu de la réunion du 22/12/2016.

DELIBERATIONS DIVERSES PRISES A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Licence IV : Le Maire informe le CM que, suite au départ de M. et Mme CHOTARD, la SARL BONNOT/GENEVRIER, nouveaux propriétaires du Restaurant de la Poste – Hôtel "La Reconce", a demandé à bénéficier d'une mise à disposition de la licence IV détenue par la commune. Le CM, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition de la licence IV avec la SARL BONNOT/GENEVRIER au prix annuel de 100 €. Mme BONNOT Michelle ne prend pas part à cette décision.

Personnel communal : Le Maire précise au CM qu'afin de permettre l'avancement de grade d'une employée communale, il est nécessaire de créer un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe. Le CM accepte la création de ce poste à compter du 01/05/2017 sous réserve de l'accord de la commission administrative paritaire.

Décision budgétaire : Le Maire informe le CM que l'achat d'une tronçonneuse, dont la dépense ne figurait pas aux prévisions du budget 2016, a été nécessaire. Le règlement de la facture (549 €) ne peut être effectué que si le CM autorise le Maire à payer avant le vote du budget primitif. Le CM donne son accord pour payer la dépense en section d'investissement avant le vote du budget 2017.

Communauté de Communes "Le Grand Charolais" :

- Le CM nomme Joël GUYOT de CAILA, titulaire et Michelle BONNOT, suppléante, pour représenter la commune au sein de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) siégeant à la nouvelle CCLGC.

- Le CM se prononce favorablement sur la modification de l'article 5 des statuts de la CCLGC afin de procéder au déplacement du siège de cette structure qui sera désormais installé au 32 de la rue Desrichard à PARAY LE MONIAL (Bâtiment du Pays Charolais). Le déménagement aura lieu le 13 mars prochain. Le Pays Charolais s'installera à la place de l'ex. CC PARAY LE MONIAL.

DOSSIER CHAUFFERIE

L'avis d'appel à la concurrence a été lancé fin 2016 pour ces travaux. Le Maire informe le CM du montant des devis concernant l'installation de radiateurs dans tout le bâtiment de la salle communale, l'isolation des combles, des salles de réunions ; ce qui porte le total du projet à environ 480.000 €. Actuellement subventionné à hauteur de 60 % environ, le Maire propose au CM de solliciter une subvention de l'Etat.

Le CM autorise le Maire à demander une subvention au titre du Fonds de soutien aux investissements publics locaux.

La convention de partenariat avec la Région sera signée dès que le marché sera attribué.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Le Maire informe le CM de l'installation officielle de cette structure depuis le 30/01/2017. Cet EPCI se réunira trimestriellement sous l'égide de son Président Fabien GENET, et de ses 15 Vice-Présidents.

ECOLE

* **Effectifs :** Le Maire rappelle au CM le projet de regroupement dont il est question au sein de la carte scolaire pour la rentrée 2017. La visite de M. FUSTER, Inspecteur de l'Education Nationale, le 19 janvier dernier, a permis de faire le point sur les effectifs de rentrée dans les années à venir et de se rendre compte de l'équipement dont bénéficient les enfants pour travailler. La prévision d'effectifs semble stagner pour les 3 prochaines rentrées. Actuellement aucune fermeture n'est prévue pour notre école.

* **Informatique :** Les devis concernant le remplacement de certains matériels informatique est à l'étude. Les ordinateurs ont vieilli depuis 2009 date de l'installation de l'école numérique dont l'investissement avait été subventionné à 80 %. Un dossier sera demandé à l'Education Nationale pour solliciter une subvention.

TRAVAUX

Les travaux concernant la réfection du trottoir allant du Bâtiment RENAUD à la maison RAY seront entrepris par la Sté THIVENT dès que l'accès à La Poste des personnes à mobilité réduite sera terminé. Ces travaux sont à la charge de la communauté de communes de PARAY LE MONIAL (exercice 2016). En revanche, les travaux de maçonnerie et d'aménagement de la rampe d'accès (1500 € HT environ) sont à la charge de la commune.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le CM prend connaissance des réunions auxquelles ont participé les élus depuis le début de cette année.

Remarque de Jean-Paul AUGAGNEUR : l'espace utilisé par la bibliothèque municipale n'est pas assez important. Il propose de procéder à un agrandissement de ce lieu en occupant quelques m² dans la salle de réunion. Le Maire retrace les décisions prises dans les années précédentes et répond que le CM est conscient de l'exiguïté de ce lieu et de la difficulté pour certains lecteurs d'y accéder (personnes âgées). La question a déjà été soulevée plusieurs fois mais aucune solution ne paraît envisageable actuellement dans ce bâtiment car la commune a également besoin d'une salle de réunion. Toutefois il est possible de mener une réflexion sur un partage de l'espace et un éventuel aménagement dans un autre local. La commission des bâtiments est invitée à y réfléchir.

Des parents d'élèves ont signalé l'absence d'un abri-vélo à "Bornat". Le Maire précise que celui-ci a été démonté en raison de son état de délabrement. Il avait été réalisé par les parents dont les enfants garaient leur vélo à cet endroit. Le CM donne toute latitude aux parents actuellement concernés de confectionner un abri s'ils le souhaitent.

Le Maire lève la séance à 23 h 00
Fait à Poisson, le 02/02/2017

 Le Maire,
J. GUYOT de CAILA